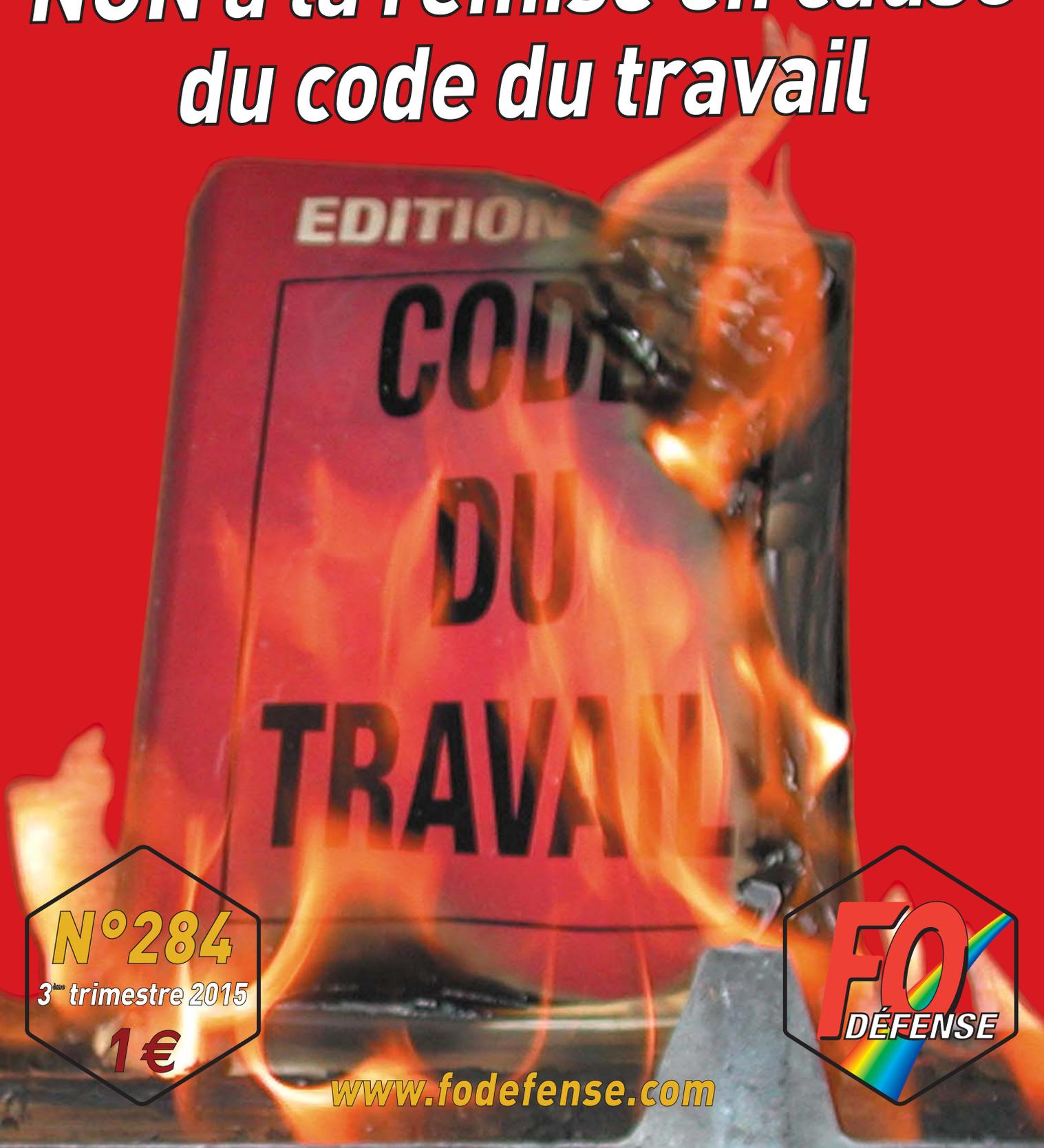


Fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat

FOE

NON à la remise en cause du code du travail

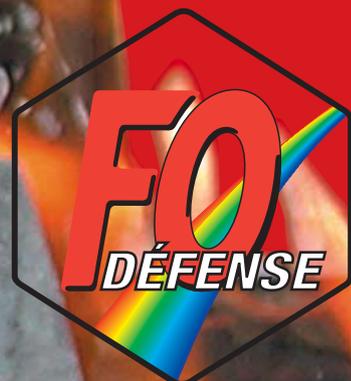


N°284

3^{ème} trimestre 2015

1€

www.fodefense.com



Sommaire



P.3

Édito

On inverse ce qu'on peut !!!



P.4

Union Fédérale des Syndicats d'Ouvriers

Futur quasi-statut des ouvriers de l'Etat...

Rien de fait... tout sur la table.



P.5

Syndicat National des Personnels Administratifs de la Défense

DEMAIN... Prendre son baton de pelerin pour avancer



P.6

Témoignages CAPL TSEF SGL

La CAPL des TSEF de SAINT GERMAIN EN LAYE : Une solide équipe !



P.8

Syndicat National des Personnels Techniques et Paramédicaux

Le service actif chez les paramédicaux du MINDEF : les nouveaux «cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense » doivent être aussi concernés !

Lettre aux Cadres de Santé civil paramédicaux de la Défense



P.10

Les futurs sites de la Fédération FORCE OUVRIERE de la Défense

Sur l'Internet : <http://www.fodefense.com/>

Sur l'Intradef : <http://portail-syndicat-fo.intradef.gouv.fr>



Par Gilles GOULM
Secrétaire Général

On inverse ce qu'on peut !!!

Ce que nous craignons commence à se faire jour.

En effet, lors de sa conférence de presse du lundi 7 septembre, le président de la République a annoncé sa volonté d'engager une réforme du code du travail incluant la possibilité que des accords dans les branches professionnelles puissent déroger à certaines dispositions du code du travail.

En d'autres termes, l'accord serait supérieur à la loi.

Souhaitant sans doute rassurer à bon compte, le président a précisé que le SMIC, le contrat et la durée légale du temps de travail resteraient garantis.

Ce qui veut dire que tout le reste pourra tomber.

Après la politique de l'offre qui a démontré son inefficacité en termes de créations d'emplois, le gouvernement s'attaque maintenant au code du travail selon le principe libéral qui consiste à considérer les garanties collectives et les droits des salariés contraires à l'amélioration de la situation de l'emploi dans notre pays.

C'est bien connu, plus les travailleurs ont de droits, moins il y a d'emplois.

Cela revient à nous expliquer que nos anciens qui, à force de luttes, ont conquis les droits que nous connaissons aujourd'hui, sont responsables du taux de chômage actuel.

Imaginer que les patrons n'embauchent pas à cause du code du travail est un fantasme, comme c'est un fantasme de croire qu'une entreprise embauchera si elle touche des aides publiques.

La réalité, que nous martelons, c'est qu'un patron embauche quand son carnet de commande est plein.

Et pour ce faire, il ne suffit pas de créer l'offre, encore faut-il favoriser la demande en augmentant le pouvoir d'achat, ce que se refuse à faire le gouvernement.

Mettre la réglementation « cul par-dessus tête », ça s'appelle inverser la hiérarchie des normes qui considère que la loi est au-dessus du reste, ceci afin d'assurer un minimum de garanties collectives aux salariés.

Et ne nous y trompons pas, cette politique touchera également à terme la fonction publique et remettra en cause le statut général.

Comme le dit Jean-Claude MAILLY, « le président inverse la hiérarchie des normes à défaut d'inverser la courbe du chômage ».

Comme quoi, on inverse ce qu'on peut !!!





Par Jacky CHARLOT
Secrétaire Général

Futur quasi-statut des Ouvriers de l'Etat... Rien de fait... tout sur la table

Ce « nouveau » quasi-statut fait suite à une réunion interministérielle en date du 15 septembre 2014 et d'un courrier adressé à la DRH/MD en date du 17 juin 2015. Cette réunion concernait le recrutement des personnels à statut Ouvriers de l'Etat au ministère de la défense.

Le cabinet du Premier ministre s'était fixé pour objectif, en 2015, la mise en place d'un nouveau cadre de gestion sous l'emprise duquel les administrations de l'Etat pourraient procéder à des recrutements de personnels exerçant des fonctions techniques très spécialisées, non susceptibles d'être tenues par des fonctionnaires compte tenu des niveaux de rémunérations de ceux-ci...

Il avait été précisé que ce nouveau cadre de gestion ne concernerait que les recrutements futurs, les personnels sous statut Ouvriers de l'Etat continuant de relever des dispositions réglementaires qui leur sont propres et notamment du fond spécial des pensions ???

Ces travaux ont été ajournés au second trimestre 2014, afin de ne pas interférer avec le calendrier des élections professionnelles. Le cabinet de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique a donc présenté, fin juin 2015, une ébauche du projet.

Les orientations de ces propositions sont :

- ⇒ Une nomenclature précise des emplois fixée par arrêté interministériel, pour chaque périmètre ministériel.
- ⇒ L'affiliation à l'IRCANTEC des personnels recrutés sous ce quasi-statut.
- ⇒ L'identification de 10 niveaux de fonction.
- ⇒ La possibilité de recruter par la voie externe sur essai professionnel et sous condition de diplôme ou d'expérience équivalente, suivant le niveau de technicité requis.
- ⇒ La progression de la rémunération devra avoir comme objectif de mieux maîtriser les rythmes et règles d'avancement suivantes :
 - ① Une progression par la voie interne soumise à ratio promus/promouvables fixée au niveau interministériel.
 - ② Des conditions d'accès aux niveaux supérieurs de technicité et de maîtrise par la voie interne liées au contingentement des recrutements externes.
 - ③ Une rémunération plancher et plafond pour chaque niveau, fixée par un texte interministériel éventuellement complété par une possibilité d'ajout d'un coefficient de majoration pour certaines spécialités. Ceci devrait permettre de tenir comptes des difficultés de recrutement dans certaines spécialités.
 - ④ Un barème indemnitaire à définir, permettant une large modulation fonctions/sujétions/manière de servir.

La remise en cause du statut au travers de différents chantiers mis en place par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) n'a pour seul objectif que de le calquer sur celui des fonctionnaires. L'intérêt du statut, dans la Fonction publique, est pourtant démontré par les spécificités des métiers dévolus aux Ouvriers de l'Etat au travers de domaines d'activités professionnelles spécialisées et de haute technicité. Le ministère de la défense a besoin des compétences d'Ouvriers de l'Etat qualifiés. Ce besoin, avéré, s'est trouvé renforcé par le fait de ne pas pouvoir honorer les nombreux postes vacants dans des professions spécialisées. Pour Force Ouvrière, la mise en place d'un plan pluriannuel ambitieux de recrutement d'Ouvriers de l'Etat en prenant en compte les besoins réels des établissements s'avère indispensable.

La méconnaissance des statuts des Ouvriers de l'Etat par la Fonction publique induit de véritables changements sur notre population, nous l'avons constaté lors de la réunion du 30 septembre 2014, initiée par la DRH/MD, sur la protection sociale des Ouvriers de l'Etat.

Force Ouvrière ↓

Condamne fermement toute modification de la réglementation propre aux Ouvriers de l'Etat et toute mise en place d'un statut dédié, en l'absence de véritable dialogue social transparent et sincère.

Force Ouvrière ↓

Manifeste également son attachement indéfectible au fonds spécial des pensions (FSPOEIE), pilier et garant de l'existence des Ouvriers de l'Etat durant leur activité et pendant leur retraite. Sans réelle embauche d'Ouvriers de l'Etat avec les textes régissant la réglementation ouvrière d'aujourd'hui, nous risquons de perdre toutes nos compétences, notre savoir-faire, notre qualification.

Force Ouvrière ↓

Continuera à être vigilante sur tous les projets d'avenir statutaire, les salaires et les conditions de travail... Alors oui... après l'agitation tout azimut du début de la période estivale, il faudra à présent s'engager et militer pour des réunions de travail sur ce sujet.

Pour Force Ouvrière ↓

Aucune évolution ne pourra être réalisée sans une concertation indispensable, le dialogue social devra faire l'objet d'une attention toute particulière afin que les travaux de ce dispositif aboutissent, si besoin, à la rédaction d'un projet négocié.



Par Serge GUITARD
Secrétaire National

DEMAIN... prendre son baton de pèlerin pour avancer

Début Juillet, Force Ouvrière a saisi le DRH/MD sur le fait que les agents figurant au Tableau d'Avancement d'Attachés n'étaient toujours pas nommés (voir lettre).

Quelle a été sa réponse ?

- De réponse directe sur le fond, aucune pour l'instant, on va attendre encore un peu, c'était les vacances !
- De réponse indirecte : une, se traduisant par la parution de l'arrêté de nomination fin juillet et là, on aurait pu penser que tout était parfait, sauf que sur l'arrêté il manquait les noms de 5 agents qui se sont vus adresser une lettre de la DRH/MD les invitant à se trouver un poste s'ils veulent obtenir leur nomination.

En clair « *fais nous signe quand tu auras trouvé quelque chose* » !

Et cette même DRH/MD qui veut nous présenter au CTM un texte sur les parcours professionnels, cela en serait presque risible !

Vous avez bien compris que Force Ouvrière ne va pas lâcher le dossier ; car demain, ce sont toutes les nominations par changement de corps ou de grade des agents de l'ordre administratif que la DRH/MD pourra conditionner à la quête d'un poste vacant et ça c'est la Fonction publique territoriale !!! Et non la fonction Publique d'Etat.

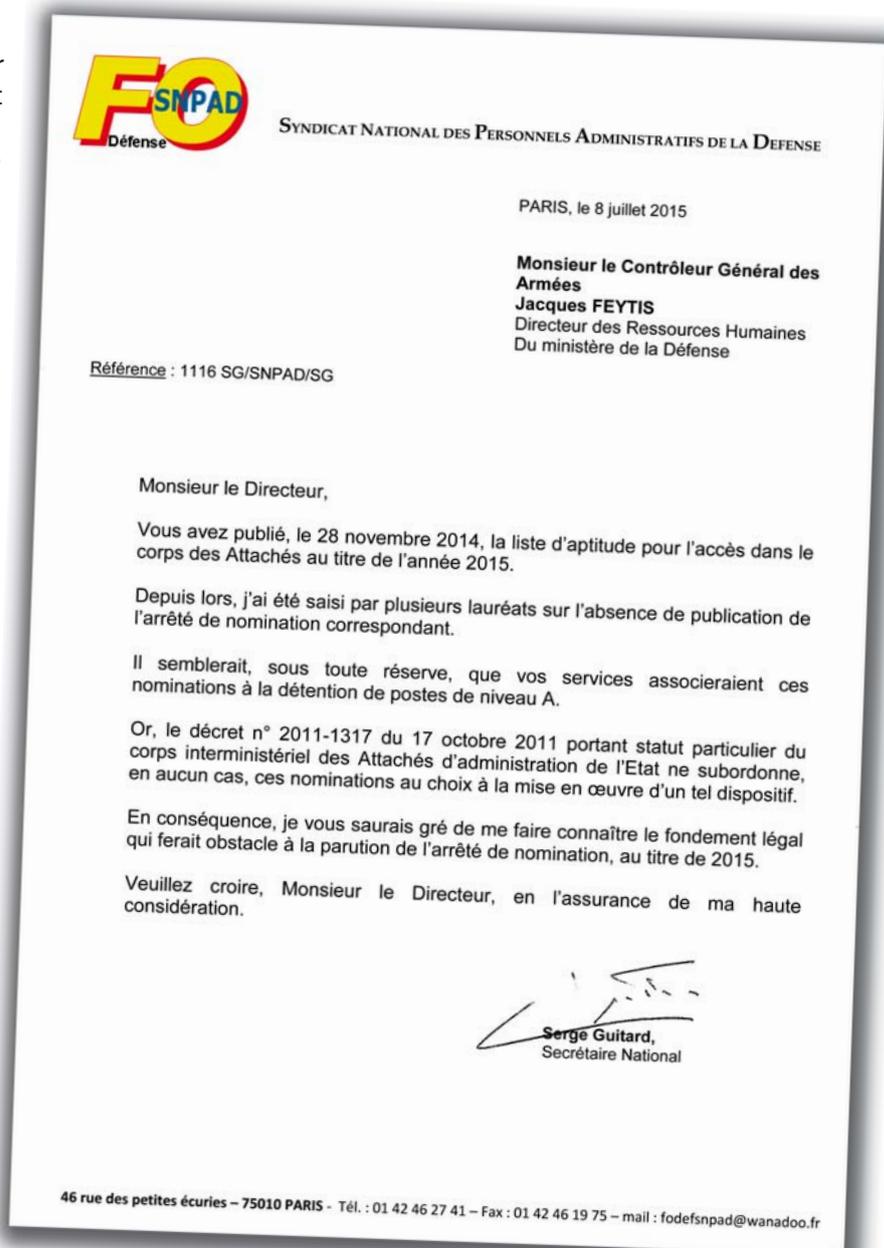
C'est d'autant plus fou que 3 des nominations rapportées concernent des agents dont les services (DSN, DRH/MD, SID) relèvent du SGA, un comble quand on sait que le DRH/MD lui-même souligne, à qui veut l'entendre, que l'autorité fonctionnelle renforcée qu'il a mis en place vis-à-vis des DRH d'armées lui confère plus de pouvoirs.

Il est urgent qu'il s'applique ses propres principes.

Heureusement, à l'initiative de Force Ouvrière, certaines ACE militaires, comme le SCA, ont mené des réflexions visant à proposer aux agents des postes d'officiers qui se libèrent lors du PAM (plusieurs milliers chaque année), cela permettant aux agents qui le veulent de se voir offrir une mobilité fonctionnelle

intéressante professionnellement et économiquement parlant.

Alors, que des employeurs militaires avec lesquels Force Ouvrière n'est pas complaisante sur la civilianisation aient montré la voie, devrait inciter le SGA et ses services à se ressaisir.



LA CAPL DES TSEF DE SAINT GERMAIN

Première expérience p



Par Antony LE MEUR
CESCOF Rambouillet



Par Richard GARET
8RT/DIRISI Paris Ile-de-France



Ma première expérience en Commission Administrative Paritaire Locale TSEF

Je m'étais toujours interrogé sur les impacts d'un syndicat dans ce genre de commission, et bien après deux jours de travail en séance préparatoire au sein de l'équipe de Force Ouvrière, trois mots me viennent à l'esprit : **équité, esprit d'équipe et échange.**

Equité par l'étude des dossiers, **esprit d'équipe** par un partage d'écoute et d'expérience et pour finir **échange** par ces contacts et rapports intersyndicaux très enrichissants, et quelques fois un peu tumultueux mais nécessaires.

La finalité de la commission a révélé un travail en commun avec l'administration sur des dossiers solides.

Ma vision durant la commission confirme bien l'utilité de ce partage pour, entre autres, un avancement juste et cohérent.

Retour sur un travail d'équipe

En ce mois de juin 2015, j'ai partagé une semaine très riche humainement et professionnellement.

Depuis les élections de fin 2014, je siège en CAPL. La première CAPL fut du 22 au 25 juin.

Un conseil de discipline, 2 jours de préparation à la CAPL, et le jour de la CAPL avec l'administration.

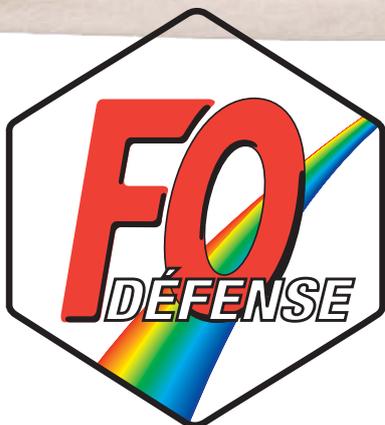
Je ne cache pas une certaine appréhension avant ces rendez-vous par méconnaissance de la réglementation et des interlocuteurs que j'aurais à aborder.

Puis les choses se sont décantées... en commençant par mes partenaires de FO ; Eric Sessiecq et Jean Pierre Ménard par leur expérience et leur accessibilité, ainsi que Antony Le Meur par son implication et son humour.

Nous avons tous les quatre mené les débats, pendant les deux jours de préparation avec les autres représentants syndicaux, et nous avons eu l'écoute de tous les acteurs de l'administration lors de la CAPL.

Avec comme point d'orgue la satisfaction de tous nos vœux exprimées lors des journées préparatoires.

Je reconnais que ce ne sera pas comme ça tout le temps, mais un groupe est né.



MAIN EN LAYE : Une solide équipe ! pour deux commissaires



Par Jean-Pierre MÉNARD
SIMMT/STM GIEN

45

Suppléant à la CAPL des TSEF du CMG de St Germain en Laye depuis 2 ans, j'apprends beaucoup à chaque commission au contact des autres commissaires Force Ouvrière.

Le travail est très intéressant et nous permet de nous confronter à l'Administration pour défendre les dossiers des camarades.

Les échanges préalables aux commissions sont également très enrichissants. Ainsi, durant les séances préparatoires, nous pouvons confronter nos expériences et nos connaissances, y compris avec les commissaires des autres OS.

L'étude des dossiers nous permet d'entrer en contact avec d'autres délégués, avec lesquels nous rapprochons également nos expériences.

Les CAPL sont intenses car les dossiers nombreux doivent être comparés et étudiés dans des délais contraints.

Enfin, nous défendons nos camarades en argumentant fermement mais courtoisement contre l'administration.

Sinon, étant sur un site où les personnels sont gérés par deux CMG, cela me permet également d'appréhender des personnalités et des interlocuteurs différents.

Enfin, je remercie les autres commissaires et nos interlocuteurs locaux et régionaux sans lesquels certains dossiers ne pourraient évoluer.



Par Eric SESSIECQ
DID DINV SCOE Guyanne

973

En tant que commissaire titulaire à la CAPL des TSEF du CMG de St Germain en Laye, depuis 2 ans, les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Effectivement, le président de la commission est pour une grande partie l'acteur de la réussite de cette réunion.

Actuellement, le directeur du CMG d'un caractère très humain, écoute les représentants syndicaux et argumente nos propositions bonnes ou mauvaises (pour lui) et accepte dans certains cas la modification de la liste de l'administration. Mais notre intervention est très difficile car le dossier (CREP) que nous étudions en amont pour une permutation éventuelle doit être au minimum identique, voire supérieur (c'est mieux), au candidat proposé.

Et c'est là que tous les éléments interviennent comme les croix notées supérieures, l'avis du notateur, le volontariat pour les concours d'avancement, les personnels sous les ordres de l'intéressé, l'âge, le parcours, enfin tout ce qui peut faire évoluer le dossier dans une certaine comparaison presque similaire.

Argumenter également, aux représentants de l'administration présents dans la salle que leur choix n'est pas le bon, reste un exercice où la montée d'adrénaline procure quelques fois une certaine amertume et d'autres fois une joie immense pour le camarade que nous avons réussi à défendre.

D'où l'importance pour tous les agents d'étudier les notes et appréciations que leurs supérieurs leur notifient, car il est primordiale que le CREP soit correctement rempli.

2015, année formidable avec une équipe de commissaires Force Ouvrière dans la lignée de camarades soudés, d'une mentalité extra, nous surfons avec la première place obtenue par Force Ouvrière aux dernières élections et cette position nous aide pour recadrer les autres organisations syndicales, lorsque le besoin s'en fait ressentir en préparation ou en commission.



Par Patrick DAULNY
Secrétaire Général

Le service actif chez les paramédicaux du MINDEF : les nouveaux « cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense » doivent être aussi concernés !

Notre revendication : **AMÉLIORER ET ÉLARGIR LE SERVICE ACTIF... une revendication moderne !**

Depuis plus de 50 ans le service actif est la réponse aux contraintes physiques et psychologiques, aux environnements agressifs, aux contraintes liées au rythme de travail des fonctionnaires.

Pour le SNPTP, la reconnaissance de la pénibilité doit rester attachée à une définition collective : les statuts de corps, et reposer sur une base réglementaire (décrets, arrêtés).

❖ AMÉLIORER LE SERVICE ACTIF

La bonification est incontournable. L'allongement de la durée d'assurance de 37,5 à 42 années a rendu quasiment impossible le départ en retraite anticipé avec le taux plein.

Cela, même si la réforme de 2012 a changé les bornes :

- Départ à 57 ans au lieu de 55 ans.
- 17 années de services actifs au lieu de 15 pour en ouvrir les droits.

L'entrée sur le marché du travail se fait plus tardivement, 23 ans en moyenne (2007 – INSEE).

Le taux plein est atteint sans décote par :

- 42 années d'assurance retraite.
- Un départ à l'âge limite du corps.

La première situation : pour un début de carrière à 23 ans, cela mène à 65 ans. La seconde : 62 ans est la limite des corps en service actif (sans exception) et suppose, pour ne pas subir de décote, d'être entré à 20 ans.

Ce constat est édifiant. Le service actif ne permet plus, en l'état, un vrai départ anticipé avec un niveau de pensions acceptable.



➔ C'est pourquoi FO revendique la mise en place d'une bonification d'une année par 5 années de services actifs dans un maximum de 5 ans.

Ce système existe déjà pour les personnels pénitentiaires, la police, les douanes, la navigation aérienne militaire.

Il est connu sous le nom de bonification du 1/5^{ème}.

L'ouverture des droits demeure avancée de 5 ans : 57 ans au lieu de 62 ans avec les conséquences sur le taux plein.

Chaque période de 5 années octroie 1 année d'assurance supplémentaire et de temps de service, que la carrière s'achève ou non en service actif.

La bonification ainsi envisagée permet une meilleure prise en compte des travaux pénibles.

L'obligation des 17 ans de service est assouplie.

❖ L'ÉLARGISSEMENT, UNE NÉCESSITÉ

L'exemple du service de santé et de l'ONAC démontre que limiter le service actif aux corps de catégorie C et B ne correspond plus à la réalité de l'emploi public.

Les anciennes ISG sont passées de B en A (accords Bachelot) passant d'actifs à sédentaires, mais la pénibilité de leur mission a-t-elle changé ? **NON !**

Il en va de même pour le corps des TPC.

Pour le SNPTP, défendre le service actif passe par sa modernisation, donc son élargissement à toutes les catégories A, B et C du service de santé, de l'ONAC et de l'INI.

C'est pourquoi, tout comme la FGF, nous défendons l'idée de rattacher le service actif au statut de corps en fonction de la pénibilité des missions.

Ceci correspond aux revendications du conseil national du SNPTP (Rochefort - mai 2015).

Lettre aux Cadres de Santé civil paramédicaux de la Défense

L'encadrement vit dans un climat de déstabilisation : la nouvelle organisation de l'hôpital, des structures sociales et médico-sociales, les enjeux économiques, les problématiques liées aux non remplacements des personnels, leur imposent des démarches de management douloureuses.

A l'heure de la mise en place des pôles, bon nombre de difficultés apparaissent, mettant en évidence la complexité actuelle de la fonction cadre :

- La politique de rentabilité (faire plus et mieux avec moins),
- La mise en place des BLRH pour les cadres a eu un effet inverse au but recherché (ils font la moitié de leur boulot),
- La perte des repères institutionnels et organisationnels,
- La remise en question de la formation.

Dès lors, continuer d'être garant d'une prise en charge de qualité devient soit intenable, soit aléatoire.

Elle peut paraître incompatible avec les valeurs propres à leur fonction sur lesquelles ils se sont engagés.

Ne faire des cadres que les exécutants des basses œuvres d'une administration toujours en quête d'économies procède d'une erreur manifeste.

Il serait vain de tenter de faire croire aux cadres qu'ils ont oublié qu'ils étaient avant tout des professionnels soignants, médico-techniques ou de rééducation ayant choisi un autre mode d'exercice.

Ils n'ont pas oublié d'où ils venaient et même si quelques fois l'incompréhension grandit entre eux et l'équipe, ils sont conscients des demandes de tous et des difficultés de chacun.

Le manque d'attractivité pour le « métier » se traduit par la désaffection pour la formation de cadre.

FO REVENDIQUE :

- ↳ L'augmentation générale des salaires,
- ↳ une rémunération conforme à l'expertise et aux responsabilités,
- ↳ revaloriser la prime d'encadrement,
- ↳ la poursuite des travaux de réingénierie de la formation initiale et de l'exercice professionnel,
- ↳ la mise en œuvre d'une politique de formation visant à rendre attractive la profession avec un niveau Master,
- ↳ la reconnaissance de la fonction et du positionnement par la loi,
- ↳ l'intégration dans le processus décisionnel des établissements,
- ↳ l'amélioration de la coordination entre les cadres soignants, administratifs et techniques,
- ↳ le développement de passerelles pour accéder à de nouvelles fonctions,
- ↳ le passage au grade supérieur,
- ↳ l'augmentation du recrutement.

LE 5 NOVEMBRE VOTEZ FO



Les futurs sites de la Féd

Sur l'Internet : <http://www.fodefense.com/>

The image shows a screenshot of the FO Défense website. The website header includes the logo 'FO DÉFENSE' and 'FORCE OUVRIÈRE Défense'. Below the header is a navigation menu with items like 'Actualités', 'FIDIASA', 'SNPTF', 'SNPAD', 'USFO', 'Documents', 'Présentation', and 'Contact'. The main content area features several news articles with titles such as 'Fiche technique sur la Position Normale d'Activité (PNA)', 'Fiche technique sur la prise en charge des frais de transport domicile - travail', 'De l'indemnité exceptionnelle à l'indemnité dégressive', 'Fiche technique sur le RIFSEEP des ATMD', 'de santé paramédicaux civils du ministère de la défense', 'des agents contractuels', 'Communiqué relatif à l'examen professionnel de TSEF1', and 'Compte rendu de la CAPL des TSEF de St-Germain-en-Laye du 25 juin 2015'. On the right side, there are several red buttons: 'Recommander', 'Compteur' (77), 'Online' (Nous avons 3 invités et aucun membre en ligne), 'Newsletter' (S'abonner), and 'Calendrier'. Three yellow callout boxes are overlaid on the page: one on the left says 'Plus de convivialité', one on the right says 'Nouvelles technologies avancées', and one at the bottom right says 'Accessible à tous'. At the bottom of the page, there is contact information for FO Défense: '46, rue des petites Ecuries, 75010 PARIS, Tel : 01 42 46 00 05 Fax : 01 42 46 19 75 Email : fodefcom@gmail.com'.

Évolution FO de la Défense

Sur l'Intredef : <http://portail-syndicat-fo.intredef.gouv.fr>

The screenshot shows the FO Defense website interface. The browser address bar displays 'http://portail-syndicat-fo.intredef.gouv.fr'. The website header includes the 'intratdef' logo and navigation menus. The main content area features a banner for 'Personnel civil des Armées de l'Armement et des secteurs assimilés'. Three yellow callout boxes with handwritten text are overlaid on the page: 'Site dynamique' (top left), 'Accès pragmatiques' (top right), and 'Nouvelle présentation' (center). The left sidebar contains sections for 'Nouveautés', 'Adhésion', 'Calendrier', and 'Infos site'.

IGESA
Vacances loisirs

Vacances IGESA :
Une réponse adaptée à vos besoins

48 ans d'expérience dans le domaine des vacances et 97 % de clients satisfaits ⁽¹⁾

Depuis 1966, l'IGESA n'a cessé de s'adapter aux évolutions du ministère de la Défense, à vos contraintes professionnelles, à votre rythme de vie, pour mieux accompagner vos vacances, en offrant une prestation de qualité.

La certification AFNOR, un gage de qualité

Pour accroître ce taux de satisfaction, l'IGESA poursuit une démarche rigoureuse visant à assurer une qualité optimale et un service toujours plus soigné dans ses établissements de vacances. Elle vient ainsi d'obtenir de l'AFNOR, une certification «d'engagement de service», portant sur 17 points précis et visant plus particulièrement l'accueil et l'hébergement dans ses établissements de vacances pour adultes.



La sécurité et le bien être des enfants, une priorité

Dans le cadre de l'organisation de ses séjours en centres de vacances de jeunes (CVJ), la sécurité des enfants qui lui sont confiés est placée au cœur de ses priorités. Ainsi, l'encadrement, le transport et les activités font l'objet d'un soin particulier et permanent.

Le contexte économique actuel et le soutien du ministère

Le contexte économique national particulièrement difficile a contraint l'IGESA à augmenter en 2014 ses tarifs dans ses CVJ afin de rééquilibrer l'écart entre le coût de revient et le coût acquitté par le ressortissant.

Néanmoins, le ministère de la Défense soucieux de préserver le caractère social des CVJ, a atténué l'augmentation prévue initialement en versant à l'IGESA un complément de subvention. En conséquence, les tarifs CVJ affichés dans le catalogue Juniors pour l'été 2014 sont réduits de 16,6 %.

Une nouvelle réforme tarifaire pour simplifier les conditions d'accès

Les conditions de réservation sont assouplies. Ainsi, une réponse à toute demande d'admission est désormais immédiatement apportée pour la quasi-totalité des établissements ⁽²⁾.

Une réponse personnalisée

Vos vacances doivent demeurer un moment unique.

L'IGESA prend en considération les spécificités de la vie militaire en proposant des solutions et des mesures adaptées aux impératifs de chacun : places réservées aux blessés en OPEX pour leurs réservations tardives, offres de séjours spécifiques pour les jeunes engagés, tarif appliqué aux enfants de parents divorcés ou aux petits enfants calculé à partir des revenus du parent demandeur, même si ce dernier n'en a pas la charge...

⁽¹⁾ Enquête de satisfaction 2013.

⁽²⁾ Sauf les établissements de Biscarrosse, Fréjus, La Marana, Le Pradet/Pin de Galle, Parquerolles, Saint-Georges-de-Didonne, Agoy-Petit Paradis, Frontignan et Pomichet qui, fortement demandés, restent soumis à la règle de traitement social pour les périodes rouges des vacances scolaires.

Tous les détails sur
www.igesa.fr/rubrique «A la Une»



OPTIQUE, DENTAIRE, AUDIOPROTHÈSE, HOSPITALISATION... MCDef, LA MUTUELLE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE !

La MCDef vous fait faire des économies.
Grâce à ses réseaux de partenaires, vous bénéficiez de prestations de qualité, de tarifs préférentiels et de remboursements améliorés qui vous permettent de réduire et maîtriser votre reste à charge.

Alors, qu'attendez-vous pour adhérer ?

2 MOIS GRATUITS POUR TOUTE ADHÉSION D'UNE PERSONNE EN ACTIVITÉ AVANT LE 30/06/14*



Adhérents **VITA SANTE** : Amélioration des prestations en Optique et sur la Pharmacie remboursée à 100% sur les vignettes bleues.

Adhérents **MULTI SANTE** : Amélioration des prestations en Optique.



N°Azur 0 810 001 018
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE
www.mcdef.fr

